

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	36 fr.
Six mois	18
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne.	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES ;

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Février 1874.

Bulletin politique.

La République française appelle « l'attention de tous ses lecteurs » sur une lettre adressée au *Sémaphore*.

Il faut croire que ce journal, qui est sérieux, a quelque raison d'y attacher de l'importance.

Voici le texte de cette lettre :

« Il se fait en ce moment un travail souterrain, difficilement perceptible peut-être aux regards du public, mais dont les conséquences vont prochainement éclater au grand jour et consommer peut-être une irréparable scission entre les deux fractions principales de la majorité parlementaire. Comment, en effet, expliquer que tout-à-coup, sans crier gare, sans qu'aucune circonstance particulière paraisse les y avoir poussés, les organes légitimistes fassent feu de tout bord contre le gouvernement actuel, et que l'un d'eux, le plus modéré, le plus circonspect de tous, qui passait même pour teinté d'orléanisme, ait formulé de la sorte les « desiderata » du parti ?

« Le septennat sera monarchique ou il ne sera pas. » Il y a là évidemment un dessous de cartes mystérieux. Or, voici la vérité :

« Il est très-évident aujourd'hui qu'en écrivant sa lettre à M. Chesnelong, M. le comte de Chambord ne s'est pas douté des conséquences immédiates qu'elle allait avoir et qu'il a éprouvé un sentiment d'indicible stupéfaction en voyant ses amis l'abandonner. Il n'avait point entendu signer son abdication, mais imposer ses idées à la France.

« Depuis, le prince, qui est venu à Versailles, comme vous savez, pendant la discussion de la loi sur la prorogation, n'a dissimulé ni son très-vif mécontentement contre les parlementaires du centre droit, ni ses ambitions monarchiques. Il est de notoriété publique que des démarches ont été faites auprès du maréchal pour le décider à descendre du pouvoir et à replacer le roi sur le trône de ses pères.

« D'ailleurs, si les légitimistes de l'Assemblée ont presque tous voté la prorogation, ils l'ont fait avec un grand regret, en formulant leurs réserves pour l'avenir, et les vrais, les purs, ceux qui sont dans la confiance du prince, intimes de M. le comte de Chambord, se sont abstenus. M. Dahirel, lui, a voté contre la loi.

« La conséquence de cette situation a été la crise qui a amené la retraite de MM. Ernoul et de La Bouillerie, l'entrée aux affaires, un peu malgré eux, de MM. Depeyre et de Larcy. Il est très-certain que ces derniers, bien qu'appartenant à la Droite, ne représentent pas, au même degré que leurs prédécesseurs, le légitimiste intransigeant.

« Mais, depuis ce moment, les exigences de la petite cour de Froshdorff, l'exaspération de M. le comte de Chambord, sa haine, mal contenue, sinon contre ses cousins, du moins contre leurs partisans, tous ces sentiments, toutes ces ambitions n'ont fait que s'accroître. L'Union, inflexible dans sa ligne de conduite, est allée accentuant sans cesse son hostilité contre le cabinet ; M. Louis Vaullot a été félicité pour ses articles, M. de

Franclieu pour ses discours. Enfin, une manière de sommation, sous forme peu déguisée, a été adressée à tous les journaux, à tous les députés qui se piquent de légitimité, afin qu'ils aient à se prononcer nettement, à entraver la marche du septennat définitif, à forcer la main au ministère.

« Tous ceux qui refuseront de s'engager dans cette voie seront considérés comme rejetés *ipso facto* hors du giron de l'orthodoxie monarchique. C'est un mot d'ordre venu de haut et de loin, un ukase mystérieux dont communication a été donnée aux intéressés par quelques fidèles, et c'est ce mot d'ordre qui a déterminé l'attitude assez imprévue de la *Gazette de France*, les articles de M. de La Rochette, la lettre de M. Ferdinand Boyer, tous symptômes parfaitement concordants. La circulaire de M. le duc de Broglie a peut-être mis le feu aux poudres ; mais les barils étaient pleins et la mèche prête.

« C'est dans ces conditions que se produit l'interpellation de l'extrême gauche. Maintenant je conçois fort bien que le cabinet soit préoccupé plus qu'il n'en veut convenir, attendu que cette fois il lui sera difficile de s'en tirer par une de ces déclarations vagues auxquelles se complait M. le vice-président du conseil. Cette fois, plus de phrases à effet sur les excitations morales, l'invasion du radicalisme, l'ordre moral et le reste ; le problème est nettement posé. De deux choses l'une : ou bien le cabinet, par l'organe de M. le ministre de l'intérieur, viendra affirmer que la porte reste ouverte à toute tentative de restauration monarchique, tendant la main à ses amis de la droite, et alors c'est le pays tout entier qui reprocherait au gouvernement de perpétuer le trouble, l'agitation, le désordre.

« La France, qui a soif de stabilité et de travail, serait certainement inquiétée au-delà du possible par des déclarations de cette nature. Les affaires, déjà stagnantes, seraient absolument paralysées, l'incertitude plus grande, le malaise plus général ; sans compter que cette mesure insolite, extraordinaire, pour laquelle on a voté au maréchal sept ans sans conditions, n'a même plus, pour pouvoir être justifiée aux yeux de la nation, l'ombre d'un prétexte.

« Ou bien, au contraire, on a entendu faire du septennat une chose sérieuse, définitive, que le gouvernement saura faire respecter par tous les moyens légaux. Pendant cette période de temps, les partis, quels qu'ils soient, sont tenus de désarmer sous peine de voir leurs tentatives sévèrement réprimées, et alors, abandonné de toute l'extrême droite et d'une partie de la droite modérée, le cabinet est obligé, pour constituer sa majorité, de se tourner du côté du centre gauche, et là il se trouve en face des gens qui, eux, sauront faire leurs conditions. Au fond, y a-t-il rien de plus maladroit que les gens habiles ? »

Telle est la lettre adressée au *Sémaphore*. D'autre part, ajoute la *République française*, on écrit à la *Gironde* :

« Il est clair que les légitimistes se repentent amèrement aujourd'hui d'avoir souscrit au traité du 19 novembre. Ils étaient de mauvaise foi à cette époque ; ils se flattaient de continuer la monarchie sous le couvert du maréchal de Mac-Mahon, et ils ont été pris au piège. Ils reconnaissent maintenant que voter les lois constitutionnelles, c'est accepter la République et l'organiser. Le septennat ne signifie pas autre chose. Il est un peu tard pour s'en apercevoir.

« L'aveu est en toutes lettres dans la *Gazette de France*. Ce journal avoue qu'au 19 novembre, la droite n'a rien voulu lâcher de ses prétentions monarchiques, qu'elle n'a voté les sept ans que pour la forme, qu'elle a voulu créer un intérim sans nom. Mais peu à peu la logique des choses en a décidé autrement. Le temps est venu de prendre parti. Que faire, dès lors ? Comment éluder cette pressante obligation ?

« La commission constitutionnelle a terminé la première moitié de sa tâche ; la loi électorale va être votée, la discussion sur les deux Chambres ne prendra guère de temps. Dans quelques mois, tout sera dit. Nous serons en République pour sept ans, et sept ans dans un pays tel que la France, c'est à journelement indéfini de la monarchie. Or, la droite ne veut de la République sous aucune forme et à aucun prix.

« Voilà pourquoi les royalistes de la droite modérée se sont mis en campagne à leur tour. Nous voyons se produire en raccourci la triste et puérile campagne du 5 août. Le plan consiste à offrir au maréchal de Mac-Mahon la lieutenance générale du royaume et, en tout état de cause, à rayer le vocable républicain des actes publics. L'intervention personnelle du comte de Chambord a contribué à hâter cette étrange levée de boucliers. M. de Chambord a commencé par écrire à M. Laurentie, et je vous ai fait part de l'émotion qu'a causée sa lettre.

« Il a écrit ensuite à M. de Franclieu. Tous les journaux ont signalé cette lettre, et la nouvelle n'a été démentie par aucun journal légitimiste. Mais voici qui vaut mieux : le *Siccle* a pu se procurer le texte même de ce document, et il le publiera demain. Aussi ne faut-il pas s'étonner que MM. Lucien Brun, Keller, Cazenove de Pradines, F. Boyer, de La Rochette, etc., etc., aient enfin pris parti pour la royauté de droit divin contre le maréchal de Mac-Mahon et le ministère.

« Le mouvement (et ceci est plus grave) s'est étendu jusqu'au cabinet lui-même. On sait aujourd'hui que MM. de Larcy et Depeyre sont opposés à MM. de Broglie et Decazes. La scission, si longtemps attendue, s'est enfin déclarée.

« On assure, d'ailleurs, que le Président de la République est fort irrité et ennuyé de la singulière situation que lui fait la droite. Ajoutez que le maréchal de Mac-Mahon ne s'attendait pas aux difficultés diplomatiques : quoiqu'elles aient été heureusement résolues, elles n'ont pas laissé de le surprendre et de l'inquiéter.

« Il a compris que son gouvernement manquerait de toute autorité à l'extérieur, s'il se laissait mettre perpétuellement en cause par les féaux amis du comte de Chambord. Coûte que coûte, il faut sortir de cette situation, et le gouvernement ne le peut qu'en consentant à prendre enfin la gauche pour ce qu'elle est, c'est-à-dire pour un véritable parti de gouvernement. »

L'Union reproduit ces correspondances à titre de renseignement, n'entendant, dit-elle, leur donner aucune autre signification.

Elles révèlent un travail d'inquiétude dans les esprits, et le besoin pour tous d'échapper à une situation qui n'offre à personne de la sécurité.

La conclusion des correspondants est que le gouvernement est tenu de « prendre enfin la gauche pour ce qu'elle est, c'est-à-dire pour un véritable parti de gouvernement. » Nous n'avons nulle envie de nous inscrire

contre cette conclusion, M. Lockroy nous dispense de toute contestation, et le bon sens public se suffit à lui-même pour apprécier la situation d'un gouvernement que l'ambiguïté de sa politique condamne à passer sous la loi de M. Lockroy pour échapper à la logique des « féaux amis du comte de Chambord. »

Chronique générale.

La gauche républicaine a tenu avant-hier sa séance ordinaire sous la présidence de M. Jules Simon. Elle a délibéré sur le renouvellement du bureau de l'Assemblée qui doit avoir lieu jeudi prochain et sur l'interpellation concernant la dernière circulaire de M. le duc de Broglie.

La réunion a décidé qu'elle communiquerait ses résolutions aux bureaux des deux autres groupes de la gauche.

Elle a déclaré enfin, conformément à ce qui avait été annoncé déjà, qu'un comité consultatif formé de ceux des membres de la réunion qui connaissent plus particulièrement les questions de droit, serait institué pour venir en aide à la presse républicaine.

Des délégués des départements du Nord, de la Vienne et de la Charente-Inférieure, viennent d'arriver à Versailles pour protester contre la nouvelle surtaxe proposée sur l'alcool. Des délégués de Baccarrat, de Saint-Gobin et de Cirey, viennent également conseiller à la commission du budget l'abandon de l'impôt sur la verrerie. Des protestations d'un grand nombre de chambres de commerce, contre l'impôt de la petite vitesse, arrivent également tous les jours.

Dans la réunion qu'elle a tenue hier, la commission de la liste civile a reçu communication de tous les documents relatifs à la convention conclue entre le gouvernement et M. Rouher.

Les comités bonapartistes s'agitent beaucoup. Ils s'occupent déjà d'organiser de grandes manifestations pour le 16 mars prochain en l'honneur de la majorité du prince impérial.

Les meneurs voudraient que, pour cette époque, le prince fixât sa résidence, pendant quelques jours, sur le continent, plus près de Paris, afin de recevoir des visiteurs plus nombreux.

Mais il faudrait qu'il s'éloignât de l'impératrice, ce qui serait déjà un premier acte d'émancipation.

On dit que plusieurs des princes Murat se sont mis du parti du prince Napoléon.

Les bonapartistes, qui possèdent déjà le *Pays*, le *Constitutionnel*, l'*Ordre*, le *Gaulois* ; qui, par M. Soubeyran, propriétaire de la *Patrie* et de *Paris-Journal* ; par M. Emile de Girardin, propriétaire du *Petit-Journal*, peuvent d'un jour à l'autre disposer de ces dernières feuilles, viennent encore d'acquiescer le *Soir* et cherchent à acheter d'autres journaux. Il paraît donc que l'argent ne manque pas au comité bonapartiste.

Le *Journal d'Angers* crie à la calomnie, et, d'après lui, ces faits, qu'avance M. de Saint-Chéron dans sa correspondance, sont complètement faux.

A l'occasion de la visite projetée des Français à Chislehurst, le 16 mars, le prince s'est montré préoccupé de savoir si on ne lui demanderait pas d'interrompre ses études à Wolwich le jour où il entrerait dans sa dix-neuvième année, et où, d'après les termes des sénatus-consultes de l'Empire, il deviendrait majeur.

Est-il besoin d'ajouter, dit le même journal, que son auguste mère, qui comprend que son fils doit être un homme avant d'être un prince, a pleinement partagé son avis sur ce point comme sur tous les autres.

Le prince impérial retournera donc, après le 16 mars, reprendre à Wolwich le cours des études qu'il y suit brillamment.

LA LOI SUR LES MAIRES.

Nous ne cessons de tenir nos lecteurs au courant des faits qui peuvent caractériser l'usage que le gouvernement compte faire de la loi sur les maires.

Chacun sait que la municipalité de Perpignan est une de celles où les opinions radicales donnent les plus beaux fruits.

On nous annonce que le ministère de l'intérieur se dispose à y mettre la main. M. Escarguel, maire de Perpignan, ami de M. Emmanuel Arago et député de l'extrême gauche, serait révoqué.

Tel est le premier côté de la médaille.

En voici maintenant le revers :

Hier, à quatre heures, on aurait installé la nouvelle administration municipale, composée de :

1° M. Fournel, adjoint, faisant fonctions de maire sous l'Empire ;

2° M. Ferrier, déjà adjoint sous l'Empire ;

3° M. Falcon, ancien officier bonapartiste.

On nous trouvera bien exigeants. Mais n'y aurait-il pas moyen d'éviter Charibde sans tomber dans Scylla ?

Dans tous les cas, le Gouvernement fera bien de prendre note qu'en votant la loi des maires, la droite a entendu voter contre le radicalisme, mais non pour l'Empire.

A propos de questions municipales, nous devons préciser un détail relatif aux derniers votes de la commission de décentralisation.

On sait que cette commission a terminé son travail sur les petites municipalités, celles dont la population n'excède pas 10,000 âmes.

Dans cette première catégorie, la commission a admis, pour les plus forts imposés, le droit de se faire représenter en cas d'absence.

Aujourd'hui la commission s'occupe des grandes villes dont l'agglomération excède 10,000 habitants.

Sur ce nouveau terrain, nous avons annoncé qu'elle n'avait pas cru pouvoir admettre, sans examen, le principe de la représentation.

Cette différence n'a rien que de parfaitement logique, si l'on considère la différence des régimes appliqués aux deux catégories.

Dans les petites communes, les plus forts imposés doivent composer de droit la moitié du conseil municipal. Si l'un d'entre eux, obligé de s'absenter, ne pouvait se faire représenter au sein du conseil, son absence suffirait pour mettre en minorité la moitié conservatrice du conseil.

Dans les grandes communes, on agite la proposition d'imiter le système prussien où les électeurs municipaux sont décomposés en trois collèges suivant leur importance contributive à l'impôt. Le rôle conservateur du plus fort imposé n'est donc plus confié à un seul groupe présent au conseil d'une manière permanente, et composant un tableau immuable.

Là, le déplacement d'une unité n'a plus la même importance. Le droit de représentation, s'il était adopté, devrait s'appliquer à la totalité des collèges électoraux. Il aurait plus d'inconvénients que d'avantages.

On conçoit donc que la commission ait pu appliquer aux deux cas des principes différents.

A partir du 15 février, les voyageurs suisses ou italiens seront admis à pénétrer en France, à en sortir et à y circuler sans passeports, sous la réserve toutefois de fournir, à toute réquisition des agents de la police française, la justification par un titre quelconque de leur identité et de leur nationalité. Cette justification est également imposée aux voyageurs français à l'entrée et à la sortie de notre territoire.

On a vu que le chancelier fédéral de Berlin a peu réussi en Belgique dans son désir d'imposer silence à l'épiscopat et à la presse catholique, et on dit qu'il n'avait obtenu aucun succès auprès du cabinet anglais. Nous croyons savoir qu'il n'a pas été plus heureux à Vienne.

Le comte Andrassy, tout « libéral » qu'il est, aurait répondu que l'empire d'Autriche-Hongrie était un empire catholique, et qu'il n'était pas possible au gouvernement de François-Joseph de gêner la défense des doctrines de l'Eglise.

Il ne reste plus au chancelier fédéral que d'essayer de faire taire la presse catholique dans les Etats-Unis, car les catholiques d'Amérique parlent de la même manière que ceux d'Angleterre et du continent européen.

La troisième déclaration de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, sur l'intervention de la Prusse dans nos affaires, préoccupe toujours la presse. Aussi, croyons-nous devoir revenir sur cette déclaration qui se résume ainsi :

1° Le gouvernement impérial respecte l'indépendance intérieure des Etats voisins ;

2° Il ne songe nullement à gêner la liberté de la presse ;

Mais, voici la griffe :

3° La diplomatie allemande s'efforce prudemment d'écarter tout germe de dissentiment futur ;

4° Ce gouvernement a eu de tout temps le droit de demander compte de sa conduite à cette presse de la papauté, qui est l'organe d'une puissance ennemie ;

5° Dans l'intérêt de la paix, nous devons et nous désirons, s'il est possible, veiller à ce que les Etats voisins ne s'emploient pas en faveur de la domination cléricalle.

La déclaration se termine par ce sinistre éloge :

« Le gouvernement impérial ne négligera aucune exhortation courtoise et amicale de nature à confirmer la France et la Belgique dans la voie d'une politique qui donne des garanties aux relations d'amitié que les nations paisibles se doivent entre elles. »

Voici des phrases bien entortillées, mêlées de menaces et d'hypocrites assurances. Ce n'est pas ainsi que parlent d'ordinaire les vainqueurs. Ils sont plus ouverts et plus francs. Le lion pour déchirer prend bien moins de façons.

Est-ce que M. de Bismark ne serait plus tout-à-fait un vainqueur.

Depuis quinze jours, M. le ministre de l'instruction publique a reçu successivement les recteurs des seize académies.

Après les avoir interrogés, tant au point de vue des affaires qu'au sujet des personnes, sur la situation de leurs ressorts respectifs, le ministre leur a donné des instructions détaillées, et ces hauts fonctionnaires se retireront cette fois dans leurs académies, satisfaits de n'avoir qu'à obéir à des prescriptions formelles dégagées de toute équivoque.

La commission chargée d'examiner la proposition de MM. Bardoux et de Pressensé, relative à la liberté des réunions consacrées au culte, a clos ses travaux.

Après une vive discussion, la proposition de MM. de Pressensé et Bardoux a été adoptée à la majorité de 9 voix contre 3, et ce dernier a été nommé rapporteur.

Le *Courrier de Paris* annonce que le ministre des finances va ouvrir une enquête sur le projet de la commission du budget, relatif à une révision cadastrale des terres.

Un projet de loi sur la matière serait, en même temps, à l'étude.

Le bruit a couru de la démission du général Pourcet, qu'un procès récent a mis en vue.

Aucun renseignement positif n'est venu confirmer cette rumeur.

Les conjectures sur le résultat probable de la grande bataille parlementaire que prépare l'interpellation Gambetta, ne sont point

encore épuisées. On continue à se demander dans la presse ce qui sortira de cette nouvelle aventure, mais on se demande aussi qui a « levé le lièvre. » Suivant *Paris-Journal*, ce serait M. Thiers qui aurait fait office de rabatteur au profit des gens de l'extrême gauche.

« Les autres n'auraient pas trouvé cela tout seuls. Le choix d'un pareil terrain trahit un coup-d'œil plus exercé que le leur, et plus de rouerie parlementaire qu'ils n'en auront jamais. On sait d'ailleurs que rien de semblable n'avait été délibéré dans leurs réunions, et que la chose s'est faite tout-à-coup, en séance, sur un mot d'ordre venu de Paris.

« C'est donc bien M. Thiers qui a eu cette ingénieuse idée, et personne aujourd'hui n'hésite à lui en rapporter l'honneur. Tous, tant que nous sommes, nous l'en félicitons dans les termes qu'il convient d'employer à l'égard d'un vieux révolutionnaire qui, après avoir eu l'avantage de gouverner son pays, n'aspire plus qu'au bonheur de le troubler. Jamais on n'appréciera à sa valeur un pareil homme. »

Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Des lettres particulières d'Espagne arrivées à Toulouse font pressentir pour ces jours-ci de grandes opérations de la part de l'armée carliste. Elles représentent le gouvernement de Madrid comme privé des moyens de résistance par le défaut d'unité de son armée et l'impossibilité où il est de la réorganiser et de l'augmenter.

La situation de Carthagène est lamentable. Cette ville n'est plus qu'un monceau de ruines sous lesquelles ont péri un grand nombre de ses habitants.

Parmi les commandants de Paris pris dans Carthagène se trouve le nommé Combatz, l'un des assassins des otages de la Roquette. Ce misérable avait tenté de se suicider par deux coups de poignard qu'il s'était portés dans la poitrine ; mais il n'y avait pas réussi, et on le tient vivant. Son extradition ne paraît pas douteuse, non plus que celle de plusieurs de ses compagnons.

Madrid, 4^{er} février.

L'escadre est en route pour Portugalète, avec des troupes et des chaloupes de débarquement. Elle a ordre de s'emparer de Portugalète à tout prix.

La nouvelle d'une grande victoire des carlistes, dans le Nord, est arrivée au gouvernement.

La bataille aurait eu lieu à Chelva.

Madrid est dans la consternation. Santes est entré à Pedralva.

LA CIRCULAIRE DE M. SAGASTA.

M. Sagasta, ministre des affaires étrangères du nouveau gouvernement espagnol, vient d'adresser aux représentants de l'Espagne à l'étranger une circulaire exposant le programme politique des hommes qui ont pris la dictature à la suite du coup d'Etat du 3 janvier.

Après avoir exposé longuement, dans cette phraséologie pompeuse, familière aux hommes d'Etat espagnols, les désordres qui ont suivi l'abdication du roi Amédée, l'état pitoyable dans lequel l'Espagne a été mise par les prises d'armes des carlistes au Nord, par les rébellions des intransigeants au midi, les révoltes d'une partie de la marine et de l'armée, l'unité du pays mise en péril par la majorité fédéraliste des Cortès, l'impuissance de la dictature de M. Castelar, M. Sagasta s'attache à démontrer la légitimité et la nécessité du coup d'Etat exécuté par le général Pavia, et à prouver que c'est un acte patriotique qui ne saurait être comparé à aucun des actes semblables qui ont eu lieu à d'autres époques et pour d'autres fins.

Le nouveau pouvoir, qui doit son origine à l'instinct sauveur de la conservation, maintiendra la constitution de 1869 en supprimant l'article que le dernier roi biffa en abdiquant. Il consacra ses premiers efforts à la répression de la guerre civile, puis il appellera le pays délivré de la pression exercée sur lui par des bandes armées à élire librement une nouvelle représentation nationale, à laquelle est réservée la mission

de réviser et de compléter la constitution de l'Etat.

M. Sagasta termine en exprimant l'espoir que le nouveau gouvernement déjà acclamé par l'armée, par la majorité des populations, par tous les fonctionnaires, triomphera des défiances qui ont empêché jusqu'à ce jour les puissances étrangères de reconnaître la république espagnole.

L'Europe prêtera-t-elle une oreille plus favorable à la rhétorique de M. Sagasta qu'à celle de M. Castelar ? Il est permis d'en douter, tant que le gouvernement espagnol n'aura pas complété son succès de Carthagène par la défaite décisive des carlistes. Or les événements ne prennent guère cette tournure.

ROME.

Nous trouvons dans l'officieux *Journal de Rome* une note, d'où il paraît résulter que M. Minghetti, ne pouvant guère détourner l'orage que le projet de loi sur la circulation fiduciaire va soulever à la Chambre, préférerait y résister en imitant le procédé Gladstone.

« On nous assure, dit cette feuille, que le ministère a demandé aux préfets des informations sur la situation générale des esprits et sur le résultat que pourraient donner les élections générales, dans le cas où le gouvernement devrait dissoudre la Chambre. »

Le correspondant romain du *Journal des Débats* est bien affligé : les étrangers ne viennent plus à Rome ; il dit :

« Notre futur carnaval s'annonce sous de tristes auspices. Rome n'a reçu cette année qu'un très-petit nombre de visiteurs, et il n'est point de beau carnaval sans un grand concours d'étrangers semant à pleines mains les guinées, les dollars, les roubles, les thalers et les florins. Les Romains souffrent de cet état de choses, qui vient aggraver leurs conditions économiques déjà peu prospères. »

Le correspondant romain fait l'aveu que l'une des causes de la rareté des étrangers à Rome, c'est que la capitale de la catholicité a perdu l'un de ses principaux attraits par la suppression des solennités religieuses de la semaine sainte, qui attiraient non-seulement un grand nombre de fidèles, mais aussi beaucoup d'incrédules qui aimaient à assister à ces fêtes comme à des spectacles.

L'histoire prouve que, sans le règne spirituel et temporel de la Papauté, Rome devient déserte et tombe dans la misère. Telle a été sa situation pendant toute la durée du séjour des Papes à Avignon.

Napoléon I^{er}, après l'usurpation des Etats pontificaux, avait envoyé à Rome un habile préfet, le comte Tournon : il ne put rendre à cette capitale la vie qui lui manquait par l'absence du Pape. Aucune souveraineté ne peut rester à Rome à côté du souverain pontife.

Les Empereurs d'Occident ont été forcés de partir et de transporter le siège de leur souveraineté à Constantinople.

Victor-Emmanuel se sent mal à l'aise à Rome et y réside le moins qu'il peut. Les députés eux-mêmes éprouvent une invincible répugnance à séjourner dans la capitale de la catholicité. Il faudra donc que la révolution à son tour suive, tôt ou tard, l'exemple des Empereurs d'Occident.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le service solennel pour le repos de l'âme de M. l'abbé Fourmy a été célébré hier à l'église Saint-Pierre, au milieu du concours de toute notre population.

Les diverses œuvres qui avaient été l'objet des préoccupations et des tendres sollicitudes de ce vénérable pasteur étaient représentées. Les fidèles de tous rangs se pressaient autour de cette chaire, que leur ancien curé avait si souvent occupée pour les évangéliser, et d'où, en ce jour, ils devaient entendre célébrer ses vertus sacerdotales.

Le clergé du diocèse s'était rendu à l'appel qui lui avait été fait et était venu joindre ses prières à celles des paroissiens de M. Fourmy.

Avant l'absoute, M. l'abbé Peltier, vicaire à la cathédrale d'Angers, est monté en chaire

et a prononcé l'oraison funèbre de M. Fourmy.

Après avoir expliqué à quel titre il avait accepté cette tâche, dont il s'est acquitté avec tant d'honneur, M. Peltier a retracé les premières années de M. Fourmy : sa vocation se manifestant dès son bas âge, son séjour au collège de Beaupreau, au lycée d'Angers, enfin sa vie au séminaire.

Aussitôt entré dans le ministère, M. l'abbé Fourmy a été placé à la tête de la paroisse de Fontaine-Guérin, où il a fait connaître dès le début la droiture de son jugement, son zèle apostolique et son immense charité.

Ces premières années, si édifiantes, le désignaient à l'autorité épiscopale pour un poste plus important, et lorsque, en 1837, M. l'abbé Bernier, curé de Saumur, fut appelé à Mongazon, M. Fourmy a été nommé à sa place. Ce n'est qu'après une résistance des plus vives qu'il a accepté, par esprit d'obéissance, cette nouvelle cure.

M. Peltier a parlé de la foi de M. Fourmy, de ses œuvres dans sa paroisse et dans la ville, de sa charité pour les âmes et pour les pauvres. Toujours le jeune orateur a tenu son auditoire attentif par l'attrait de sa parole, par les réflexions que lui suggéraient les anecdotes qu'il empruntait à l'existence parmi nous du vénérable prêtre.

Enfin, il nous a retracé les dernières années de ce ministre sacerdotal ; il nous a peint la douleur de ce père des pauvres en se séparant de sa paroisse et se retirant à Saint-Martin de Beaupreau, d'où il ne perdit jamais de vue son ancien troupeau.

Un arrêté ministériel ouvre une session extraordinaire d'examen au baccalauréat ès-lettres et au baccalauréat ès-sciences.

Lettres (16 mars), pour les candidats à Saint-Cyr, ceux ayant atteint leur vingtième année avant le 1^{er} janvier 1874, ou ayant subi deux ajournements, enfin, les bacheliers ès-sciences.

Sciences (13 avril), pour les candidats à Saint-Cyr, les étudiants en droit régulièrement inscrits, officiers de santé, les étudiants en médecine, les pharmaciens de 2^e classe et étudiants en pharmacie, les jeunes gens ayant atteint leur vingtième année ou ayant subi deux ajournements.

Les arrestations au Mans.

NOUVEAUX DÉTAILS.

Le Mans, 2 février 1874.

Beaucoup de nos lecteurs se rappellent sans doute cette bande de dangereux malfaiteurs qui, pendant les années 1871 et 1872, jetèrent la terreur dans les départements du Midi.

A différentes reprises, la cour d'assises des Bouches-du-Rhône eut à juger des membres de cette formidable association.

Les crimes et les assassinats étaient nombreux, bien des coupables expièrent leurs forfaits sur l'échafaud ; mais la justice, malgré ses efforts, ne put jamais mettre la main sur la bande entière.

La dernière fois qu'il en fut question, s'il nous en souvient bien, ce fut au commencement de juillet 1872. Treize accusés, dont quatre femmes, comparurent devant la cour d'assise d'Aix, sous l'inculpation des plus monstrueux attentats.

Tous, sauf un ou deux, étaient Italiens. Ils furent jugés et condamnés ; mais, des débats, il résulta la certitude que la bande était loin d'être détruite.

Quelles que fussent la diligence et l'habileté des agents, si serré qu'eût été le réseau de surveillance, certains des associés avaient pu s'échapper.

Cette troupe de bandits était, en effet, trop bien organisée pour se laisser arrêter d'un seul coup de filet.

Tout était parfaitement combiné, non sans grand art, et de telle sorte que, dans la plupart des cas, le produit des crimes restait entre les mains des associés et ne fut pas jeté dans la circulation, de façon à faciliter les recherches et à mettre la justice sur la trace.

La bande vivait dans l'abondance. Elle profitait de la création des chemins de fer voisins de la Durance pour se mêler aux ouvriers des chantiers, vivre en apparence de leur vie, travailler parfois, puis s'absenter pendant des mois entiers.

Dans ces intervalles, les bandits s'éloignaient, puis reparaissaient. Ils venaient à Aix, à Marseille ; en les rencontrant dans les Basses-Alpes, dans le Vaucluse. Et une fois

leurs crimes commis et le produit partagé, ils revenaient, comme d'honnêtes ouvriers, habiter de petits villages bien paisibles, où ils se faisaient remarquer par la régularité de leur vie.

Pendant le procès des treize individus dont nous parlons, il se produisit même un fait aussi amusant que caractéristique.

A l'heure même où l'un des défenseurs prenait la parole pour commencer sa plaidoirie en faveur des accusés, leurs complices restés libres pénétraient avec effraction dans la maison de campagne de cet avocat et la dévalisaient entièrement.

Mais, malgré ce coup singulièrement audacieux, les survivants de la *Bande de la Taille* ne tardèrent pas à comprendre qu'ils n'étaient plus en sûreté dans le Midi, et ils se dispersèrent.

Les uns furent signalés à Nantes, les autres à Bordeaux, et certains furent arrêtés. Néanmoins, il doit en rester encore quelques-uns, et il n'y aurait peut-être rien d'improbable à ce que Nonasco fût de ceux-là.

La justice, nous l'avons dit, est loin d'être fixée sur l'identité exacte de cet individu.

Lorsqu'il fut arrêté et que l'on trouva sur lui et sur sa concubine 4 ou 5,000 fr., on crut avoir mis la main sur le voleur de M. Dagron à Bordeaux, et rien de plus.

On pensa qu'il était venu au Mans dépenser le produit de ses vols antérieurs, et organiser, s'il le pouvait, une petite réunion de malfaiteurs pour travailler dans la région.

Mais, lorsque l'on procéda à une visite domiciliaire chez lui, lorsque l'on découvrit ce prodigieux amas de marchandises, de bijoux, de valeurs, d'armes, etc., etc., on comprit toute l'importance de la capture qui avait été faite.

Il devint évident pour tous que l'on avait mis la main sur le chef d'une bande toute formée, bande qui allait exploiter les grandes villes en communication avec Le Mans, et qui revenait ensuite cacher ici le produit de ses vols.

Quelque habile que soit Nonasco, il était impossible de ne pas admettre qu'il eût des complices. Pour réunir cent cinquante mille francs de valeurs et de marchandises, il faut terriblement voler et piller, et un homme seul, — ne procédant que par petites opérations afin de ne pas trop éveiller l'attention de la justice, — n'eût jamais pu y parvenir.

Cette conviction bien arrêtée, la police prit ses mesures en conséquence. Un colporteur et sa femme, que leurs rapports avec Nonasco rendaient suspects, furent tout d'abord incarcérés, puis on s'occupa activement de rechercher tous les autres membres de la bande.

Que la retraite de tous ait été déjà découverte, nous n'oserions l'affirmer. Toujours est-il qu'en outre des deux individus arrêtés hier, il en est deux autres dont le signalement est connu et qui ne tarderont pas à venir rejoindre leurs camarades dans les prisons du Mans.

En attendant que nous ayons cette bonne nouvelle à annoncer à nos lecteurs, nous pouvons entrer dans quelques détails sur les circonstances dans lesquelles se sont produites les arrestations d'hier.

Dans une lettre adressée, poste restante, à Nonasco, lettre qui a été saisie par la police, deux individus du nom de Bouvrot et de Noverly, écrivaient que, dès qu'ils auraient terminé les affaires qui les retenaient à Laval, ils viendraient au Mans.

Si nous sommes bien informés, ils annonçaient même à Nonasco qu'ils iraient lui demander à déjeuner le dimanche 1^{er} février.

Des agents de police, en bourgeois, partirent immédiatement pour Laval, munis du signalement des deux particuliers.

Ils montèrent dans le même train qu'eux et les laissèrent débarquer au Mans, en toute liberté, se contentant de les surveiller de loin.

On avait, en effet, établi une souricière, au domicile de Nonasco, rue Godard, 4, et c'est là que l'on attendait les deux voyageurs.

Ils y arrivèrent vers midi, se délectant sans doute d'avance, en pensant à l'excellent déjeuner qui les attendait.

Leur déception dut être cruelle en trouvant quatre sergents de ville qui, après les avoir garrottés, avec tous les égards dus à l'infortune, les conduisirent au procureur de la République.

Ces deux individus ont ainsi établi leur état civil.

Bouvrot, dit Jean, âgé de 28 ans, sujet italien.

Noverly Joseph, dit Laurent, âgé de 25 ans, né à Grasse (Alpes maritimes).

De nouvelles découvertes faites au domicile de Nonasco, portent à 185,000 fr. (cent quatre-vingt-cinq mille francs) la valeur des titres et objets saisis jusqu'à ce jour.

Dans cette somme, ne se trouve pas comprise une obligation de 500 fr., que l'on a dénichée, ce matin, au milieu d'une masse de vieux papiers qui se trouvaient dans les poches de Nonasco. (Journal d'Angers.)

Un bal au profit des pauvres, qui a eu lieu la semaine dernière à Niort, dans les salons du cercle littéraire, a produit 2,689 fr. Cette somme a été versée au bureau de bienfaisance.

LE MOIS DE FÉVRIER.

Voici quelques détails intéressants sur le mois de février :

Ce mois, dont le nom vient du mot latin *februarius*, qui tire lui-même son nom de *februalio*, qui veut dire sacrifices, purifications, était, chez les Romains, le dernier mois de l'année.

Ce fut Numa, leur deuxième roi, qui institua ce mois et qui le mit sous la protection de Neptune, dieu des mers.

Pendant tout ce mois, il se faisait à Rome de nombreux et variés sacrifices en l'honneur des divinités mythologiques, et notamment en l'honneur de Neptune, qui avait ses autels particuliers.

Ce sont les *décemvirs* qui ordonnèrent que février suivrait immédiatement janvier, et que, par conséquent, il serait le second mois de l'année.

Voici, pour le mois de février, quelques dictons :

Dans les départements de l'Ardèche, des Basses-Alpes, de la Charente, de la Corrèze, du Doubs, du Finistère, de la Seine-Inférieure, etc., on dit :

Quand Notre-Dame de la Chandeleur luit,
L'hiver quarante jours s'en suit.

Les habitants du Gard, de la Haute-Loire, de la Lozère et du Tarn-et-Garonne prétendent de même que,

Quand le soleil à la Chandeleur fait lanterne,
Quarante jours après il hiverne.

Ceux d'Eure-et-Loir, de Maine-et-Loire, de la Nièvre, de l'Oise, du Pas-de-Calais, du Rhône et de la Somme croient que,

A la Chandeleur,
L'hiver cesse ou reprend vigueur.

Ils disent encore :

Si le jour de la Chandeleur il fait beau,
Il y aura du vin comme de l'eau.

Lundi, c'était la Chandeleur, et il a fait beau dans notre ville, le soleil a brillé presque toute la journée.

THEATRE DE SAUMUR.

Hier soir a eu lieu la première représentation de la *Fille de M^{me} Angot*, qui depuis un an attire la foule dans tous les théâtres de nos grandes villes.

Pour qui aime à rire, la *Fille de M^{me} Angot* promet de ravissantes soirées ; on ne saurait se lasser de la verte gaieté de cette pièce, ni d'entendre la musique de Charles Lecocq, en qui Offenbach a trouvé un concurrent sérieux.

Le succès, un grand succès, était assuré d'avance à l'apparition de cette œuvre ; eh bien, M. Chantilly, notre habile directeur, par la richesse des costumes, par l'éclat des décors, par le luxe d'éclairage du deuxième acte, auquel nous n'étions pas habitué, l'a rendu plus complet encore.

Nous reparlerons de cette soirée.

Demain jeudi, seconde représentation de la *Fille de M^{me} Angot*.

Faits divers.

Un petit incident des funérailles de M. Félix Dehaynin, qui vient de mourir en laissant une fortune évaluée à plus de quinze millions.

Lorsque le convoi partit de la maison mortuaire, les deux chiens du défunt, qui n'avaient pas quitté son chevet pendant toute sa maladie, vinrent se placer derrière le corbillard et le suivirent jusqu'à Saint-Laurent.

A la porte de l'église, on voulut les renvoyer, mais inutilement ; ils pénétrèrent dans le chœur et durant tout l'office se tintrent, l'un à droite, l'autre à gauche du catafalque, dans une posture triste et abattue.

Même manège quand on prit la route du cimetière.

Là il se passa une scène véritablement déchirante : lorsqu'ils virent descendre le cercueil dans le caveau, les pauvres bêtes poussèrent des hurlements plaintifs à fendre le cœur, et il fallut littéralement les arracher de cette place pour les faire rentrer à la maison veuve du maître.

* *

Nous trouvons dans l'*Evénement* une cocasse anecdote qui n'est peut-être pas bien neuve, mais qu'il est bon de rappeler de temps en temps, afin de donner à réfléchir à nos artistes qui veulent aller chercher fortune par delà les mers.

L'Amérique nous enlève nos chanteurs, comme autrefois la Russie. Dernièrement, un bâtiment sorti du port de Bordeaux faisait voile pour Buenos-Ayres. Ce bâtiment portait une troupe d'opéra destinée à chanter de l'autre côté de l'eau.

Un jour, dans une relâche de mal de mer, cinq chanteurs se trouvèrent réunis sur le pont et se mirent à filer des sons en matière d'essai.

L'un entonna un air de Vasco de Gama dans l'*Africaine* ; un autre chanta Eléazar de la *Juive* ; les trois autres se mirent à crier d'une seule voix, sans s'être prévenus le moins du monde à l'avance :

Ange si pur, que dans un songe
J'ai cru trouver, vous que j'aimais,
Avec l'espoir, triste mensonge...

Révélation terrible ! il y avait cinq ténors dans la troupe...

Furieux, les chanteurs apostrophent avec véhémence l'impresario :

— C'est une infamie ! c'est une trahison ! Vous m'aviez solennellement promis que je serais le seul ténor de la troupe !

— Messieurs, réplique l'entrepreneur, calmez-vous, comptez sur ma loyauté, et sachez bien une chose : dans les huit premiers jours de votre installation dans le nouveau monde, deux d'entre vous seront morts de la fièvre jaune ; deux autres mourront dans le cours des répétitions... Celui qui survivra sera mon ténor en chef et sans partage. Je lui en donne ma parole d'honneur.

Inutile de dire que ce renseignement jeta un froid. Les cinq ténors n'avaient plus du tout envie de chanter...

Dernières Nouvelles.

On écrit de Versailles, à l'Agence Havas :

Le bruit qui a couru du retrait de l'interpellation Gambetta ne s'est pas confirmé, mais on ne pense pas que la discussion vienne avant le 15 ou le 20 courant. Les nouveaux impôts ne seront probablement pas votés avant la fin de la semaine prochaine.

On pense que la discussion de la loi des patentes suivrait les nouveaux impôts et que l'interpellation ne viendrait qu'après. Quant à la loi des chemins de fer, il n'est pas question de la faire venir avant l'interpellation.

On assure que la gauche républicaine a délibéré sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas de désavouer publiquement les théories financières exposées par M. Lockroy.

Elle se serait prononcée pour la négative, mais il aurait été entendu qu'au cours de la discussion un de ses orateurs les plus autorisés saisisrait une occasion pour monter à la tribune et faire indirectement ce désaveu, en exposant à un point de vue conservateur les idées du parti républicain sur le capital.

Le duc de Broglie sera probablement entendu demain par la commission constitutionnelle au sujet de la loi électorale. On pense que le vice-président du conseil est dans l'intention d'insister auprès de la commission pour qu'elle hâte ses travaux et qu'elle dépose promptement son projet de loi électorale.

Le duc de Broglie ferait aussi ressortir l'urgence des lois organiques dont l'adoption peut seule mettre fin aux interprétations divergentes qui se produisent au sujet du septennat.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. Henri CHANTILLY.

JEUDI 5 février,

LE PLUS GRAND SUCCÈS DU JOUR.

Une 2^e représentation de

LA FILLE DE M^{me} ANGOT

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Clairville, Siraudin et Koning, musique de Charles Lecocq.

M^{lle} Henriette GOMBERT remplira le rôle de M^{lle} Lange; M^{lle} FLAMAND celui de Clairette Angot.

Costumes composés spécialement pour la pièce par un costumier de Paris.

On commencera par :

Mam'zelle Rose, vaudeville en 1 acte.

Les bureaux ouvriront à 7 h. 1/2; on commencera à 8 h. »/».

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N^o 4644. — 31 Janvier 1874.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — La Sœur perdue, une histoire du Gran Chaco (suite), par M. Mayne Reid. —

Faits divers. — Les Théâtres. — Nos gravures : mariage du duc d'Édimbourg et de la princesse Marie de Russie; — Les exhumations du bois de Boulogne; — Le ministère de la guerre; — Événements d'Espagne. — Revue comique du mois, par Bertall. — Bulletin bibliographique.

Gravures : Événements d'Espagne : explosion du Tetuan dans le port de Carthagène. — S. A. R. le duc d'Édimbourg. — S. A. R. Marie-Alexandrowna, duchesse d'Édimbourg. — Exhumation des corps des soldats enterrés au bois de Boulogne pendant l'insurrection de 1871. — Le nouveau palais du ministère de la guerre : façade principale sur le boulevard Saint-Germain. — Événements d'Espagne : vue générale de Portogale. — Revue comique du mois, par Bertall (12 sujets). — Le nouveau palais du ministère de la guerre : la Tour du Cadran. — Échecs. — Rébus.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 440 livraisons.

Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873. Le 50^e fascicule, I à INC, est en vente.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N^o 65,314.

Vervant, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que

quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure N^o 45,270.

PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N^o 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.

Je vous en exprime toute ma reconnaissance.

MEYFERT, curé.

Cure N^o 68,415.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicière, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 FÉVRIER 1874.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	58 20	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	790	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	422 50	»	»
4 1/2 % jouiss. mars.	84	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	645	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	335	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	72	»	»	Crédit Mobilier.	307 50	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
5 % Emprunt 1871.	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	555	»	»	OBLIGATIONS.			
Emprunt 1872.	93 30	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	345	»	»	Orléans.	280 50	»	»
libéré.	92 10	»	»	Est, jouissance nov.	491 25	3 75	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	274 50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	216	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	882 50	12 50	»	Est.	270	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	420	»	»	Midi, jouissance juillet.	583 75	»	»	Nord.	280 50	»	»
— 1865, 4 %.	453 75	»	»	Nord, jouissance juillet.	995	»	»	Ouest.	269 75	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	288 75	»	»	Orléans, jouissance octobre.	830	»	»	Midi.	272 75	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	250	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	530	»	»	Deux-Charentes.	260	»	»
Banque de France, j. juillet.	4000	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	Vendée.	239 50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	550	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	720	»	»				
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	430	»	»	Société Immobilière, j. janv.	13 50	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	262 50	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 5 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 33 — — soir,			
4 — 13 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 38 — — soir, omnibus.			
4 — 44 — —			
10 — 30 — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 48.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Neuve-Beaurepaire,

Joignant d'un côté M^{me} veuve Lambert, d'autre côté M. Girard, avocat, occupée autrefois par M. Guénois.

Cette maison est nouvellement restaurée. Joli petit jardin sur la rue avec grille, terrasse avec balcon adessus de l'entrée.

Conditions avantageuses. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (106)

A AFFERMER

Pour la Saint-Jean 1874,

Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur.

Un logement et un moulin, dans le même enclos. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour le 24 juin prochain,

UNE MAISON

Au centre de la ville,

Comprenant : Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté;

Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise;

Trois chambres de domestiques et greniers;

Cour, écurie et remise; caves. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN APPRENTI pour la quincaillerie. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
D'OCCASION,

QUATRE BELLES LAMPES

Dont deux en porcelaine. S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

AVIS

L'Agence du Commerce, à Deauville-sur-Mer, ouvre aux commerçants, à 5 0/0 l'an, un crédit valeurs de 600 à 6,000 francs, remboursable par 20^e, de 3 en 3 mois.



GRAND SUCCÈS

LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible : aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr. Par un mandat sur la poste, rue GUENEGAUD, 15, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d^e pour les départements 4 fr

M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

UN HOMME MARIÉ demande une place de garde. S'adresser au bureau du journal.

MARTORELL

JARDINIER,

Ancienne route d'Angers, SAUMUR.

A l'honneur d'informer le public qu'il vient de s'établir comme jardinier fleuriste et pépiniériste.

Il s'occupe tout particulièrement des jardins anglais, paysagés et autres, d'après un nouveau système, présenté à l'Exposition de 1867.

Il tient un assortiment des plus complets d'oignons à fleurs, jacinthes, tulipes, etc.; rosiers et arbustes de diverses variétés.

Il se charge de la taille des arbres et de fournir les articles dont on peut avoir besoin.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Maison Centrale de Fontevault.

AVIS

L'Administration de la Maison centrale de Fontevault fait connaître qu'en attendant qu'elle ait concédé, par voie d'adjudication, l'exploitation de ses ateliers de tissage, elle fabriquera, pour la pratique de détail, toutes les toiles et autres tissus qu'on la chargera de confectionner.

Le Directeur de la Maison centrale, OLIVIER.

L. HUET,

NATURALISTE-EMPAILLEUR, Rue de Fenel, maison Alleaume, A SAUMUR,

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empailler toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.

Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.

Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très-agréable et non volatil. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.

Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger. A Saumur : pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedevergue, rue de la Tonnelle. — A Angers : pharmacie Brard, 3, rue Boisnet; — Pharmacie centrale; — Gaillard, angle de la rue Desjardins; — L. Jeonneau, 37, rue Beaurepaire. (253)

Vient de paraître.

L'HARMONIE UNIVERSELLE

DANS

L'ORDRE SOCIAL

A TOUS LES POINTS DE VUE

Par T. PRIEUR-DUPERRAY, ancien magistrat.

AU PROFIT DES PAUVRES.

En vente à Saumur chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie de P. GODET.